



CFAI Limousin – Site de Tulle et Brive

Livret d'accueil de l'apprenant

Pôle formation UIMM - Site de Tulle

3, rue du 9 juin 1944 - 19000 Tulle

Pôle formation UIMM – Site de Brive

11, rue André Fabry – 19100 Brive

Tél : 05 55 30 08 08

Mail : tulle@formations-industrieslimousin.fr

www.formations-industrieslimousin.fr

L'UIMM & le Pôle formation

L'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) est la fédération patronale regroupant les principales entreprises françaises dans le domaine de la Métallurgie.

C'est un réseau engagé au service de l'emploi et de la compétitivité de l'Industrie.

Quelques chiffres pour l'UIMM Limousin :

- 140 entreprises adhérentes
- 9250 salariés
- 74 % de couverture sur le territoire

L'industrie en Limousin :

28 000 salariés dont 12 500 dans la Métallurgie

Le **Pôle formation UIMM Nouvelle Aquitaine** regroupe sous la même enseigne, en Limousin, les deux acteurs du réseau emploi formation de l'UIMM : AFPI et CFAI.

Il appartient au premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle avec :

- 3 sites de formation
- 500 alternants par an
- 500 entreprises clientes

Le Pôle formation vous accompagne pour développer vos compétences et répondre aux besoins des entreprises du territoire :

- Formations en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation)
- Formation continue (salariés, demandeurs d'emploi)
- Conseil en ressources humaines

L'alternance c'est quoi ?



L'alternance est un mode de formation qui consiste à conjuguer des périodes d'enseignement au centre de formation et en entreprise.

Il existe deux types de contrats :

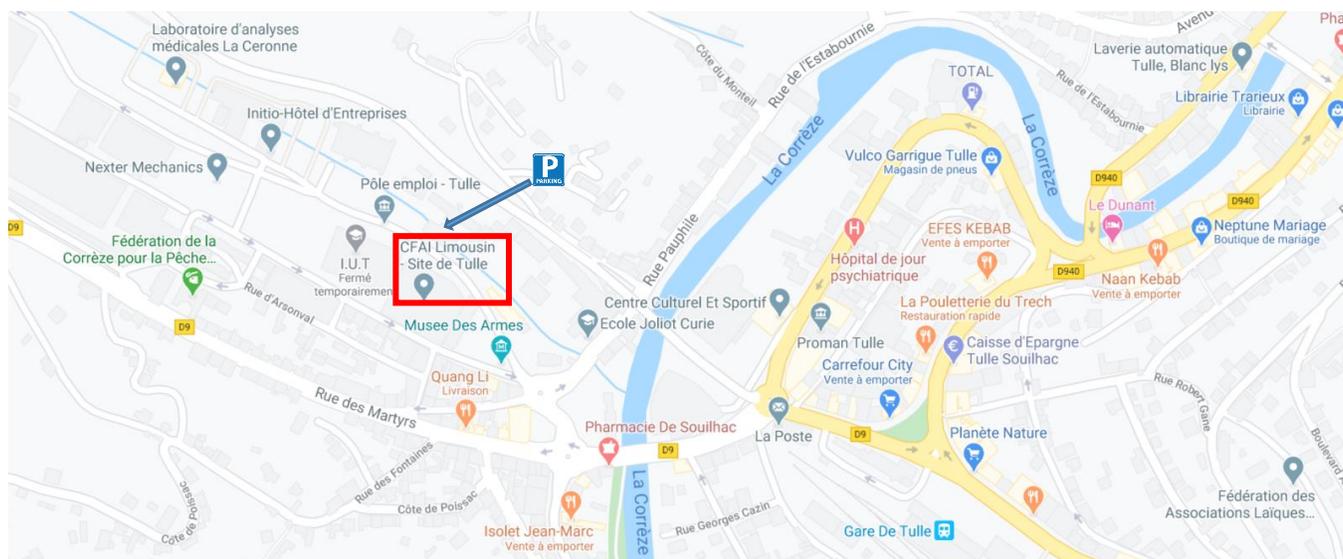
Le contrat d'apprentissage : vous avez entre 15 et 30 ans et vous souhaitez apprendre un métier tout en préparant un diplôme de l'Education Nationale ou un Titre Professionnel.

Le contrat de professionnalisation : vous avez entre 15 et 25 ans, ou vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez vous perfectionner et acquérir des compétences nouvelles. Il est parfaitement adapté pour l'obtention d'une certification de type CQPM / CQPI / CQP.

Le + de l'alternance :

- Une formation professionnelle
- Une formation gratuite
- Une expérience professionnelle
- Un salaire
- Un emploi

Accès au Pôle formation – Site de Tulle



Stationner à proximité du CFAI Limousin - Site de Tulle

Le stationnement à proximité du centre est réglementé et le nombre de places est limité. Vous pourrez stationner gratuitement sur les places matérialisées de la rue du 9 Juin 1944 et sur le parking du POC accessible par un escalier (200 m du CFAI). Le stationnement sur les parkings privés (Hôtel d'entreprises, IUT...) est interdit. Le CFAI dispose d'une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite.

Se déplacer dans Tulle

Le réseau TuT aggro

Une navette de centre-ville : elle fonctionne du lundi au samedi toute l'année, sauf dimanches et jours fériés (téléchargez le plan du réseau sur le site Tulle aggro) deux lignes urbaines de rabattement : ligne 1 et ligne 2 : elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf dimanches et jours fériés (téléchargez le plan du réseau sur le site Tulle aggro).

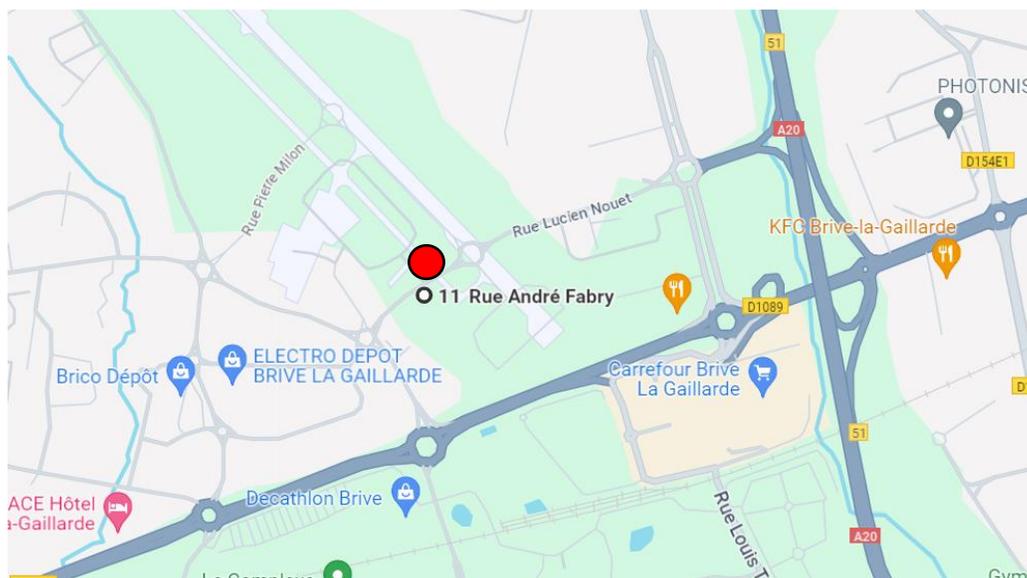
Le transport à la demande (TAD) : permet de desservir certains secteurs situés à l'écart des lignes régulières.

Le service de transport à la demande de Tulle fonctionne, toute l'année, du lundi au samedi de 7h à 19h sauf jours fériés.

Location de vélo

Rdv sur le site <https://abicyclette-tulle.frama.site/>

Accès au Pôle formation – Antenne de Brive



Stationner à proximité du Pôle formation

Le stationnement à proximité du centre est réglementé et le nombre de places est limité. Vous pourrez stationner gratuitement sur les places de parking du Pôle formation et sur les emplacements gratuits à proximité. Le centre dispose de 3 places de stationnements réservées aux personnes à mobilité réduite.

Se déplacer dans Brive

Le réseau de transport urbain Li béo dessert les communes de Brive, Malemort, Ussac et Saint-Pantaléon de Larche. 10 lignes régulières fonctionnent quotidiennement en semaine (sauf jours fériés).

Le réseau de transport à la demande « Libéo à la demande » complète les services urbains et comprend :

Des services qui desservent les coteaux nord et sud de Brive, les communes de Malemort, d'Ussac et de Cosnac. Ils offrent une fréquence de 4 allers/retours du lundi au samedi (hors jours fériés).

Des services qui desservent les communes périurbaines. Ils fonctionnent 2 jours par semaine, à raison d'un aller/retour quotidien.

Pour tous renseignements, rdv à l'agence Infobus située Place du 14 juillet à Brive ou au 05 55 74 20 13.

Location de vélo

Rdv sur le site <http://www.agglodebrive.fr/venez-tester-et-decouvrir-le-velo-electrique/>

Le fonctionnement du pôle formation

Les horaires

1-Le CFAI dispense du lundi au vendredi 35 heures de formation. Les horaires d'entrée et de sortie sont consultables sur votre portail pédagogique NetParéo.

2- Pause déjeuner : vous avez la possibilité de vous restaurer dans la salle de pause des apprentis (panier repas), de vous rendre au restaurant interentreprises situé à 100 mètres du CFAI ou de prendre vos repas à l'extérieur.

La charte de bonne conduite

Lors de la rentrée, nous vous remettons le règlement intérieur du Pôle formation.

Vous êtes tenus d'en respecter les termes.

Les outils pédagogiques du pôle formation

1-Net Paréo

Ce portail est à votre disposition pour suivre en temps réel votre parcours de formation au sein du Pôle et en entreprise. (Login et code d'accès vous sont remis lors de la rentrée). Vous y consulterez :

- Vos informations personnelles
- Les informations administratives (règlement intérieur, trombinoscope du personnel du CFAI, informations à caractère général...)
- Les informations pédagogiques (calendrier de formation, emplois du temps, suivis de la formation, évaluation des compétences...)
- Les informations relatives à votre contrat.

Référent pédagogique : c.teyssier@formations-industrieslimousin.fr

2-EASI

Cette plateforme pédagogique est disponible en tout lieu (via Internet). Elle vous permet de :

- Suivre des modules de formation
- Disposer de vos cours et réviser
- Collaborer
- Participer à des visio conférences
- Estimer votre progression

Référent technique : g.boussely@formations-industrieslimousin.fr

La sécurité

Voir annexe livret de santé-sécurité.

Les délégués

Lors de la rentrée en formation, chaque groupe procède à l'élection des délégués qui vous représenteront durant votre parcours (cf. règlement intérieur).

Le Bureau des Apprentis

Les délégués élus font partie du bureau des apprentis. Ce bureau permet d'échanger sur la vie étudiante du Pôle (demandes particulières, propositions, organisations d'événements, de sorties pédagogiques...).

Les Ambassadeurs de l'Industrie

Sont ambassadeurs de l'Industrie ceux qui le souhaitent. L'objectif étant de participer aux salons/forums/manifestations et de promouvoir les métiers et les formations du Pôle.

L'occasion pour vous de faire de nouvelles rencontres, d'échanger sur vos formations/métiers et de vous créer un réseau.

La carte « Etudiants des Métiers »

Elle est délivrée gratuitement par le Pôle formation. Elle vous permet de faire valoir sur l'ensemble du territoire national la spécificité de votre statut auprès des tiers, notamment en vue d'accéder à des réductions tarifaires identiques à celles dont bénéficient les étudiants de l'enseignement supérieur (transport, restauration rapide, activités sportives et culturelles).

L'accompagnement des apprentis en situation de handicap

Le Pôle formation vous garantit un accès total et un déplacement fluide dans ses locaux.

Un accueil personnalisé et un accompagnement individualisé-vous sont proposés (adaptation des parcours, des modalités pédagogiques, des moyens d'évaluation...).

Les aides

Aide Personnalisée au Logement :

Vous pouvez bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement). C'est la CAF ou Caisse d'Allocations Familiales qui est chargée de vous verser cette aide. Plusieurs critères sont étudiés avant l'allocation de l'APL. Le descriptif de l'habitation, le loyer hors charges, la situation (locataire ou non) permettent de déterminer le montant de votre APL. La situation professionnelle ainsi que les revenus contribuent également à la détermination de l'aide. Comment obtenir cette allocation ? Il vous suffit de remplir le dossier sur le statut et les revenus. La demande est à envoyer à la CAF. Une demande en ligne est aussi envisageable.

Action Logement : <https://www.actionlogement.fr/salarie/alternant>

- **Aide Mobili-Jeune**

Cette allocation ne peut pas excéder 100 euros mensuellement et ne va pas au-dessous de 10 euros. Le loyer, le salaire et le montant des APL reçues sont pris en compte lors du calcul de ce type d'aide. Cette aide doit être sollicitée dans le premier semestre votre formation.

- **Avance Loca-Pass**

Il s'agit d'un prêt pour payer votre dépôt de garantie exigé par le bailleur. Si vous avez moins de 30 ans, que vous êtes embauchés en alternance dans le secteur privé non agricole, vous pouvez bénéficier de ce prêt. Il n'y a pas de frais de dossiers à payer. Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêts. La durée maximale est de 25 mois pour un montant maximum de 1200 euros. Votre recherche de logement est donc facilitée par cette aide.

- **Garantie VISALE**

Elle remplace votre garant et vous sert de garantie en cas de non-paiement des loyers.

Aide au premier équipement (Apprentissage)

L'OPCO participe au financement de votre premier équipement professionnel.

Aide Permis de conduire

Si vous souhaitez passer votre permis de conduire, une aide de 500 euros vous est versée afin de le financer.

Aide aux brevets : BAFA, BAFD, BNSSA

Au titre des priorités régionales qui visent, dans le cadre de l'égalité des chances, à encourager la prise d'autonomie et l'engagement des jeunes, la Région Nouvelle-Aquitaine prend en charge une partie des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur (BAFA et BAFD) et du Brevet national de Sécurité et de Sauveteur aquatique (BNSSA). Voir sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>

Aide restauration

Si vous prenez votre déjeuner au restaurant interentreprise situé à côté du Pôle formation, vous bénéficiez d'une réduction de 2,50 € par repas.

Aide à l'installation près de son lieu de travail

Pour prise en charge de vos frais complémentaires de mobilité géographique. Sur étude de dossier.

FSAA

Fonds social pour vous aider en cas de difficultés financières pour poursuivre votre formation dans les meilleures conditions.

Toute l'équipe du CFAI est mobilisée pour vous permettre de suivre votre formation dans les meilleures conditions et si vous le souhaitez de vous aider dans vos démarches d'aides. Votre référent de section saura vous orienter vers l'interlocuteur le plus apte à vous apporter une réponse.

MEDIATION DE L'APPRENTISSAGE

Madame Fabienne CHASSAING est chargée de la médiation de l'apprentissage au sein de la Compagnie en suite de l'article L 622239 du code du travail qui précise que dans les entreprises ressortissantes des chambres consulaires, un médiateur désigné par celles-ci peut être sollicité par les parties pour résoudre les différends entre les employeurs et les apprentis ou leur famille, au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage.

Elle est compétente en cas de litige portant sur les contrats et plus particulièrement sur :

- ⇒ Les conditions de travail dans l'entreprise,
- ⇒ La durée du travail,
- ⇒ Les rémunérations,
- ⇒ Les congés payés,
- ⇒ La résiliation du contrat de travail de l'apprenti.

N'hésitez pas à demander les coordonnées de Madame CHASSAING à Mr Cédric Teyssier, en cas de besoin.

(Affichage dans le bureau de la pédagogie).

Informations pratiques – Site de Tulle

Se loger

Foyer des Jeunes Travailleurs de Tulle
Il accueille des jeunes (de 16 à 30 ans)
salariés, intérimaires, apprentis,
stagiaires de la formation
professionnelle...

Tél : 05 55 26 75 33

E-mail : shaj.tulle@unhaj.org

Chez l'habitant

Vous avez la possibilité de louer une
chambre chez l'habitant

Voir sites internet :

- Roomlala
- Chezvotrehote
- Cohébergement
- Airbnb

Se restaurer

- Mc Donald's
- La Calèche
- La Taverne du Sommelier
- La Régalade
- L'Abbaye
- La Rotonde
- Le Local (Crêperie)
- Kpizz (pizzeria)

Se divertir

- Cinéma Véo Tulle
- Théâtre de Tulle (l'Empreinte)
- Centre Aqua récréatif de Tulle
- Musée des Armes
- Kayak Club Tulliste

Se soigner

- Centre Hospitalier de Tulle :
3 Place Maschat 19000 Tulle
05 55 29 79 00
- Maison Médicale de Tulle
30 Rue Pauphile
19000 Tulle 05 55 20 51 70
- Dos Santos Jean-Noel- Dentiste
4 bis Rue des Martyrs
19000 Tulle 05 55 20 10 28
- Pharmacie de Souillac
1 Rue du Dr Valette, 19000 Tulle
05 55 20 00 76

Informations pratiques – Site de Brive

Se loger

Foyer des Jeunes Travailleurs de Brive

Il accueille des jeunes (de 16 à 30 ans)

salariés, intérimaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle...

Tél : 05 55 17 40 00

Chez l'habitant

Vous avez la possibilité de louer une chambre chez l'habitant

Voir sites internet :

- Roomlala
- Chezvotrehote
- Cohébergement
- Airbnb

Se restaurer

- Mc Donald's
- KFC
- Au Bureau
- Dellarte
- Campanile
- La pause feuilletée
- Le Django

Se divertir

- MEGA CGR Brive
- Théâtre de Brive
- Piscine Municipale de Brive
- Patinoire Municipale de Brive
- Bowling
- CAB

Se soigner

- Centre Hospitalier de Brive :
1 Boulevard Docteur Verlhac
19100 Brive
05 55 92 60 00
- Pharmacie Chapou
40 rue Daniel de Cosnac
19100 Brive
05 55 23 38 66

Mes interlocuteurs au CFAI

Equipe administrative

GAILLARD Delphine	Directrice Générale Directrice RH	d.gaillard@formations-industrieslimousin.fr
CUEILLE Sylvie	Standard/Accueil	s.cueille@formations-industrieslimousin.fr Std 05.55.29.57.05
DIEMOZ BASTIEN Armelle	Directrice ingénierie pédagogique et production	a.diemoz-bastien@formations-industrieslimousin.fr
EGOUX Christophe	Responsable développement	c.egoux@formations-industrieslimousin.fr Port 07.68.90.28.00
Karine HALICHE - PERNET	Assistante chargée de recrutement orientation	k.haliche-pernet@formations-industrieslimousin.fr
OTO Cécile	Responsable Sourcing & Orientation	c.oto@formations-industrieslimousin.fr Port 06.44.25.03.46
TEYSSIER Cédric	Responsable pédagogique	c.teyssier@formations-industrieslimousin.fr
THIOLIERE Marie- Laure	Assistante pédagogique & planification Référente handicap	m.thioliere@formations-industrieslimousin.fr

Equipe pédagogique

ALBY Fanny	Formatrice enseignement général	f.rodaro@formations-industrieslimousin.fr
AMOR Amine	Formateur maths/sciences	a.amor@formations-industrieslimousin.fr
BOUSSELY Gilles	Formateur usinage	g.boussely@formations-industrieslimousin.fr
DUBOIS Alexandre	Formateur usinage	a.dubois@formations-industrieslimousin.fr
FOIX Jean-Louis	Formateur maintenance	Jl.foix@formations-industrieslimousin.fr
GUERIN Sébastien	Formateur maintenance	s.guerin@formations-industrieslimousin.fr
KASRI Richard	Formateur maths/sciences	r.kasri@formations-industrieslimousin.fr
OTO Cécile	Formatrice technico- commercial	c.oto@formations-industrieslimousin.fr
ROUGERIE Marc	Formateur maintenance	m.rougerie@formations-industrieslimousin.fr
SABUT Pierre-Jean	Formateur maintenance/électrotechnique.	p.sabut@formations-industrieslimousin.fr
SOUDAY Philippe	Formateur maintenance	p.souday@formations-industrieslimousin.fr

Mes identifiants :

Portail pédagogique NET Paréo <https://formations-industrieslimousin.ymag.cloud>

Mon LOGIN.....

Mon mot de passe temporaire.....

Plateforme EASI <https://connect.easi-training.fr/#/login>

Mon LOGIN.....

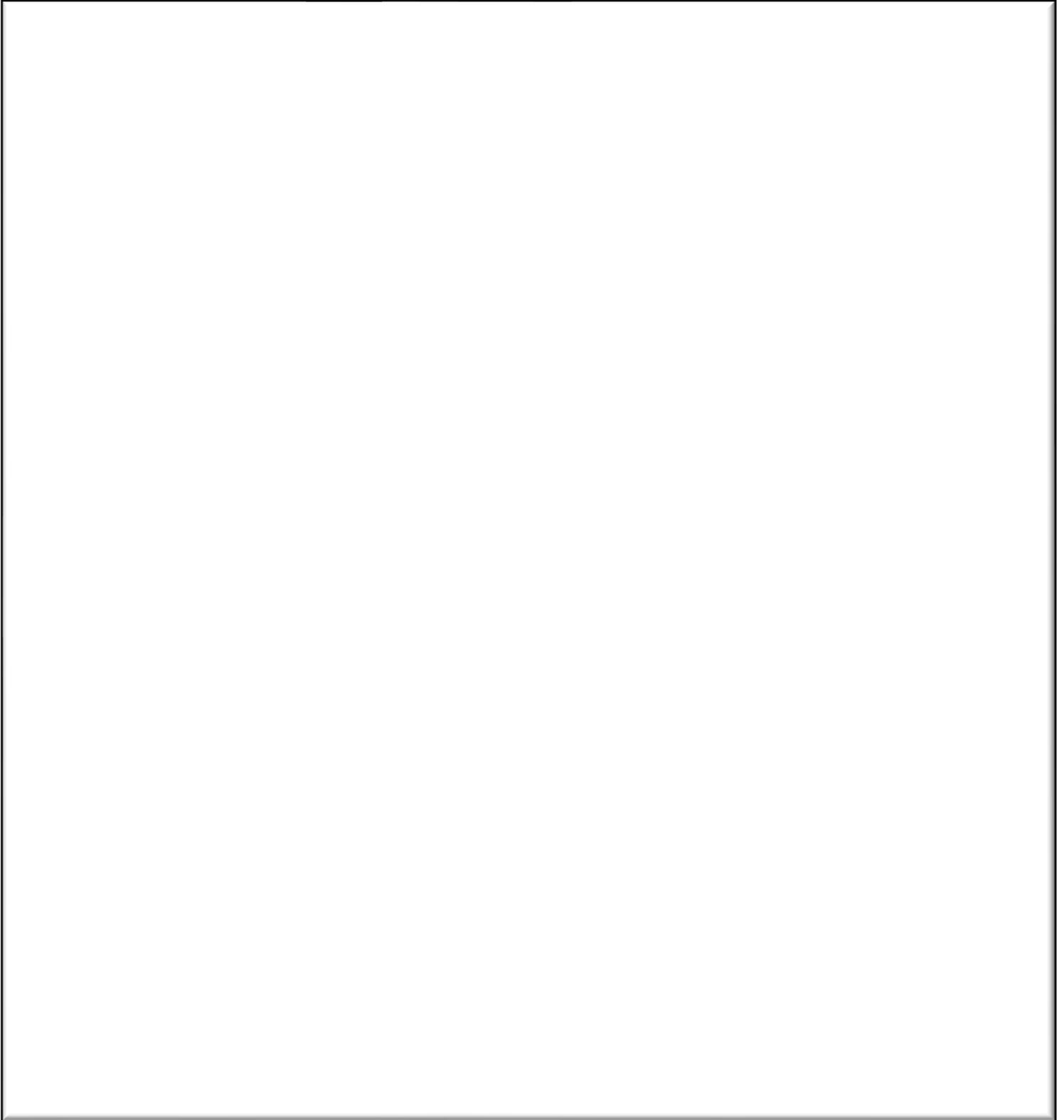
Mon mot de passe temporaire.....

Mes accès serveur

.....

.....

MES NOTES

A large, empty rectangular box with a thin black border, occupying most of the page. It is intended for the user to write their notes.

QUELQUES REGLES DE BON SENS

L'hygiène et propreté :



Lavez-vous les mains régulièrement.

Laissez cet
endroit
propre

Rangez et nettoyez votre poste de travail.



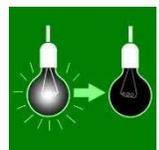
Respectez le tri des déchets.

Nous recyclons : Métaux, Bois, papiers cartons, piles, ampoules, encres, huiles...



Rangez et nettoyez vos espaces de travail.

Pour la planète :



Pensez à éteindre les lumières derrière vous.



Pensez à fermer les robinets d'eau après utilisation.

Cybersécurité



La navigation sur internet qui n'est pas en lien avec la formation est interdite.



L'utilisation des clés USB est interdite sur l'ensemble des ordinateurs du Pôle Formation.



La connexion à ses réseaux personnels et à ses mails est interdite.

Les principaux risques présents sur le site



Risques liés au bruit en atelier.



Risques électriques lors d'utilisation de machines ou d'équipements.



Risques liés au soudage et au stockage de gaz de soudage.



Risques liés à l'utilisation de produits toxiques.



Divers risques liés aux coupures, écrasements pincements.

LIVRET D'ACCUEIL SECURITE



Le Pôle formation – UIMM Limousin

Vous accueillez au sein de ses sites de formation.
Ce livret vous présente les informations nécessaires à votre accueil et à votre sécurité.

Conservez-le !

Horaires d'ouverture & contacts :

Sites Corrèze :

- 3, rue du 9 juin 1944 -19000 Tulle
 - 11, rue André Fabry 19100 Brive
- Du lundi au jeudi de 8h00-12h00 ; 13h15-17h15
Le vendredi de 8h00-12h00 ; 13h30-16h00
Accueil et informations au : **05 55 30 08 08**

Sites Haute Vienne / Creuse :

- 9, rue Jean Baptiste Say 87000 Limoges
 - 5, rue de Tourcoing 87000 Limoges
 - 19, rue des Grinjolles 87000 Limoges
- Du lundi au jeudi de 8h30-12h00 ; 13h30-17h00
Le vendredi de 8h30-12h00 ; 13h00-16h30
Accueil et informations au : **05 55 30 08 08**

<https://formations-industrieslimousin.fr>

**La sécurité est l'affaire de tous,
respectons les règles !**

Que faire en cas ...



D'alerte :

Quittez la salle, l'atelier ou le bureau en fermant portes et fenêtres puis suivez le plan d'évacuation.



Rejoignez le point de rassemblement extérieur et attendez les instructions.



Brisez la glace pour déclencher l'alarme, puis donnez l'alerte (18) et précisez l'adresse et l'importance du sinistre.



Si le feu n'est pas important, et dans la limite de votre formation, attaquez le feu à l'aide des extincteurs mais ne vous mettez pas en danger.

D'incident ou de malaise :



Alertez le Sauveteur Secouriste le plus proche. Mettez-vous à sa disposition et protégez la zone de l'accident.

NUMÉROS D'URGENCE



- AFPI Limoges
- CFAI Tulle (bâtiment IUT)
- Les Grinjolles

Les Obligations



Stationnez uniquement sur les places de parking matérialisées.



Garez-vous en marche arrière dans le sens du départ



Respectez la vitesse limite autorisée sur les parkings



Piétons : empruntez les voies de circulation dédiées.



Ne stationnez pas indûment sur les emplacements réservés.



Ne stationnez pas sur les zébras et n'encombrez pas les accès réservés aux pompiers.

Respectez les fiches de poste et les consignes du port des Equipements de Protection Individuelles.



Risques Electriques

L'accès aux armoires ou coffrets électriques est strictement interdit à l'exception des personnes dûment habilitées par le Pôle Formation.

Règles de vie au centre



L'accès aux ateliers et aux machines sont interdits sans autorisation.



L'utilisation d'échelles pour travaux en hauteur est interdite.



Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'établissement et à proximité des entrées.



Par mesure d'hygiène et de sécurité, les boissons et la nourriture ne sont pas autorisées, ni dans les salles de cours, ni dans les ateliers.



Tout brûlage à l'air libre est interdit.



Interdiction de consommer de l'alcool et / ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de produits illicites.



Interdiction d'utiliser et / ou de déverser tout produit chimique ou toxiques dans le milieu naturel.

Intervention entreprise extérieure

Toute intervention d'entreprise extérieure nécessite un plan de prévention (au-delà de 400h/an ou pour des travaux dangereux selon l'arrêté du 19 mars 1993).

IPNS : ne pas jeter sur la voie publique